LA MORT D'UN AMI DU CANADA

M. E. Farrenc, membre de la Commission de Géographie Commerciale et qui, après avoir longtemps voyagé dans l'Amérique du Nord et dans le Canada, dont il exprimait soit à la Société des Economistes, soit à la Commission de Géographie Commerciale, soit dans divers journaux, les tendances si conformes à nos vieilles traditions coloniales, est mort le dix août dernier. Depuis quelques années, M. E. Farrenc s'occupait d'une façon toute spéciale, dans la presse française, du Canada, de sa politique, de ses progrès et de son avenir.

La vie de M. Farrenc a été consacrée aux entreprises commerciales dans les contrées lointaines ; il y a sacrifié d'abord sa fortune, puis sa santé et ses talents d'écrivain : il est resté aussi vaillant à sa dernière heure qu'au moment où il se livrait dans l'ardeur de sa jeunesse à des tentatives de commerce et de colonisation.

LES CANADIENS DE L'OUEST

CHARLES DE LANGLADE

Les nombreux mémoires publiés par la Société Historique du Wisconsin sur l'époque primitive du Nord-Ouest, renferment, entre autres, une relation très-intéressante, remplie d'épisodes curieux et émouvants, sous le titre : « Souvenirs d'Augustin Grignon. »

Ce récit embrasse une période de soixante-et-douze ans. L'auteur s'adonna, pendant plusieurs années, à la traite des pelleteries, qui lui valut une honnête aisance, puis il se retira à Butte des Morts, dans l'Etat du Wisconsin, où il s'est éteint à un âge très-avancé. C'est là que M. Lyman C. Draper, auteur de plusieurs ouvrages historiques, est allé recueillir des lèvres mêmes du capitaine Grignon, alors presque octogénaire, ces précieuses réminiscences qui, sans lui, eussent été probablement perdues pour l'histoire.

Cette visite de M. Draper date de 1857. Augustin Grignon jouissait à cette époque, malgré les glaces de l'âge, d'une santé encore robuste ; sa mémoire était d'une rare fidélité ; et à des habitudes simples et antiques, il joignait des manières agréables et polies, partageant ses loisirs entre la lecture et les plaisirs de la pêche et de la chasse.

Le mémoire de Grignon comprend une centaine de pages, et a le grand mérite de mettre en lumière des hommes ou des faits ignorés, souvent de beaucoup d'importance. Les personnages qu'il met en scène sont presque tous de ces Canadiens, que l'amour du lucre ou la passion des aventures poussaient alors en grand nombre vers les régions inexplorées de l'Ouest. Plusieurs ne méritent pas assurément l'oubli qui leur semble réservé, mais aucun n'a plus de titres à nos sympathies et à notre admiration que Charles de Langlade, auquel nous n'hésitons pas à donner place parmi nos illustrations historiques. Car Langlade a été non-seulement l'un des premiers pionniers de l'Ouest, mais aussi l'un des plus courageux défenseurs de la cause française au Canada.

Grignon tient la plupart des faits qu'il raconte de la bouche même de ce héros canadien, son illustre aïeul, ce qui leur donne un intérêt peu ordinaire. On pourrait, il est vrai, mettre en doute l'impartialité de son récit, s'il n'était prouvé que Langlade a plutôt amoindri que surfait l'importance du rôle qu'il a joué. Nous avons pu compléter ce mémoire sous plus d'un rapport, et nous nous estimerons heureux d'avoir pu contribuer à restituer à l'histoire un nom, qui, pour avoir été longtemps ignoré, n'en est pas moins glorieux.

I

Augustin de Langlade, le père de notre héros, naquit en France vers 1695. Il appartenait à une famille noble, encore nombreuse dans ce pays, et il prit de bonne heure du service dans la marine française. Plusieurs de ses parents, entre autres le colonel Celleberre, formaient à cette époque partie de l'armée française au Canada, et leur exemple le décida à venir chercher fortune dans la Nouvelle-France.

A son arrivée dans le pays, Augustin de Langlade se livra au commerce des pelleteries, et alla se fixer dans ce but à Mackinaw ou Michillimakinac. (1) Ce poste était alors très-important pour la traite. (2) C'était le comptoir principal où les tribus de l'Ouest venaient échanger leurs produits de chasse contre les marchandises européennes.

Les sauvages avaient, du reste, un profond respect pour cette île, qu'ils regardaient comme la demeure favorite de leurs Manitous. Elle était bien digne d'être le séjour de leurs esprits, car elle est extrêmement pittoresque, et elle a été surnommée avec raison par les touristes la « Venise des lacs. »

Augustin de Langlade fit un commerce de pelleteries considérable, et il obtint dans ce but, selon l'usage, une licence du gouvernement français. Il épousa à Mackinaw la sœur du chef principal des Ottowas, le roi Nis-so-wa-quet, que les Canadiens appelaient *La Fourche*, et cette alliance ne contribua pas peu à lui donner une grande influence sur cette nombreuse tribu.

Plusieurs enfants naquirent de ce mariage. L'ainée, Agathe, se maria à un M. Souligny, un homme sévère et cruel ; elle lui survécut, épousa en secondes noces un canotier, Amable Roy, puis s'éteignit à la Baie-Verte, sans laisser d'enfants, à un âge fort avancé. Le cadet, Charles de Langlade, naquit en 1724. Nous ignorons les prénoms des trois autres enfants, deux garçons et une fille ; nous savons seulement que cette dernière épousa un M. de Niverville, dont elle eut un fils, Gauthier de Niverville.

Ainsi isolé de la civilisation, notre jeune insulaire put recueillir cependant d'autres connaissances que celles que l'on acquiert d'ordinaire sous l'ambulant wigwam ; un successeur du Père Marquette lui donna des leçons et commença son éducation. S'il ne fut pas en mesure de compléter son instruction, il put, du moins, réveiller de bonne heure son instinct belliqueux et débuter dans le dure métier de la guerre.

Une circonstance assez singulière lui fournit l'occasion d'assister à un engagement sérieux, à un âge où le bruit des armes n'inspire d'ordinaire que l'effroi. En 1734, la tribu Ottowa se trouvait aux prises avec une peuplade sauvage alliée aux Anglais. Deux fois, les « jeunes gens » avaient tenté l'assaut, et deux fois ils avaient été repoussés. Le commandant français de Mackinaw les avait vainement sollicités de renouveler l'attaque : ils s'y étaient obstinément refusés. Enfin, le grand chef, *La Fourche*, superstitieux comme tous les sauvages, crut voir dans un songe que l'ennemi ne serait mis en déroute que si le jeune Langlade accompagnait l'expédition. Des instances furent faites auprès du père de Langlade qui permit à son fils de se joindre aux Ottowas ; mais, comme autre fois le chevalier Bayard, le jeune héros dut s'engager à ne jamais le déshonorer dans le « train des armes. » Les Ottowas, pleins d'une nouvelle confiance, s'élancèrent avec ardeur à l'attaque du village ennemi, dont ils s'emparèrent aux cris du terrible *whoop*, que hurlent les sauvages dans les combats. Bien des chevelures furent scalpées et vinrent orner les huttes des vainqueurs.

Ce gars était évidemment protégé par quelque puissant Manitou ; aussi les Ottowas ne levaient la hache de guerre dans la suite que lorsqu'ils étaient accompagnés de celui que protégeaient les esprits. Ce fait explique l'influence remarquable qu'il prît tout d'abord sur cette tribu, toujours si fidèle à la cause française.

II

Vers 1745, Augustin et Charles de Langlade émigrèrent de Mackinaw à la Baie des Puants, (3) connue maintenant sous le titre moins prosaïque de Baie-Verte (*Green Bay*). Les premiers, ils plantèrent leurs tentes sur les bords de la rivière aux Renards, et devinrent ainsi les principaux propriétaires du sol avoisinant, alors couvert de nobles forêts s'étendant à perte de vue. Autour d'eux vinrent s'établir de Souligny, un chef sauvage Menomonee que les Canadiens appelaient M. Caron, et quelques métis. Tel fut le berceau de l'Etat du Wisconsin, tel fut le premier mouvement civilisateur dans ces bois solitaires.

Les nouveaux colons furent assez bien accueillis par les Sauvages qui rôdaient dans les alentours. Seule, la tribu commandée par un chef du nom de Te-pak-e-ne-nee, qui demeurait à quelques milles plus loin, là même ou s'élève aujourd'hui la ville de Marinette ou Menomonee, menaçait quelquefois de s'emparer des magasins de Langlade, afin de se faire donner des présents. Mais ce dernier, qui ne se laissait pas émouvoir facilement, se contentait de répondre à ceux qui proféraient des menaces : « Mes amis, si vous êtes venus ici pour vous battre, nous pourrons aller nous mesurer sur la prairie de l'autre côté de la rivière, où là nous pourrons vous donner cet amusement. » Les Sauvages qui connaissaient la valeur de Langlade, se gardaient bien de relever le gant.

Ce même Te-pak-e-ne-nee eut une querelle quelque temps après avec un traiteur du nom de St. Germain, à l'embouchure de la rivière Menomonee, et le poignarda mortellement. Ce crime ne resta pas impuni. Au retour d'un voyage dans le haut du Mississipi, il eut un différend avec un indien qui, à bout d'arguments, lui logea froidement une balle dans la tête.

Vers ce temps-là, un forgeron du nom de Amiot, d'origine française, vint se fixer à la Baie Verte pour y exercer son métier. Un indien nommé Ish-qua-ke-ta lui ayant donné un jour une hache à réparer, vint peu de temps après réclamer son outil, en offrant à Amiot, selon la coutume, une peau pour prix de son travail. Ce dernier n'avait pas la mémoire très-fidèle, paraît-il, et il nia que le Sauvage lui eût remis une hache pour la faire réparer. Le sauvage riposta vivement, réclamant sa hache à grands cris. A bout de patience, Amiot le saisit par le cou et le brûla affreusement avec ses tenailles encore toutes rouges. L'indien, fou de rage, lui asséna à son tour un coup de hache sur la tête qui l'étendit sans connaissance.

Le sauvage se rendit à l'instant chez Langlade pour lui avouer l'acte de vengeance terrible auquel il s'était porté : — « J'ai tué le forgeron, » lui dit-il. — « Pourquoi avez-vous fait cela ? » répondit Langlade. — « Pourquoi ? Regardez donc comme il m'a brûlé. J'ai agi ainsi pour me défendre. »

Langlade courut auprès de Amiot pour le secourir, s'il était encore temps. A son arrivée, le malheureux forgeron respirait encore, mais il était blessé d'une manière affreuse. Langlade le fit transporter dans la maison qu'il habitait, où il le confia aux soins d'une indienne qui faisait profession de médecine.

Grâce au traitement de cette femme des bois, Amiot recouvra rapidement ses forces, et son rétablissement était certain lors. qu'un jour un frère du cruel Te-pak-e-nenee, réussit à s'introduire dans sa chambre, sous prétexte qu'il désirait voir le malade. En entrant dans l'appartement, l'indien se rendit auprès de Amiot et lui donna un coup de poignard qui mit fin à ses jours. L'indienne qui avait Amiot sous ses soins, lui ayant demandé la raison de son crime, il répondit qu'il avait pris en pitié l'infortuné forgeron et qu'il avait voulu mettre un terme à ses souffrances.

Les habitants de la Baie Verte ne virent pas la chose du même œil, et ils lui auraient sur le champ fait expier son crime si, prévoyant le sort qui l'attendait, il ne se fut enfui dans quelque région éloignée. Le meurtrier laissa le calme se faire dans les esprits, et il revint à la Baie Verte, où il périt peu de temps après dans une rixe causée par la boisson. Fait singulier, son assassin fut presque en même temps mortellement frappé par le poignard d'un autre indien.

Nouvelle et terrible application de cette parole du livre de la Sagesse : *Quiconque répandra le sang, son sang sera répandu.*

III

Les Outagamis ou Renards étaient établis à cette époque à la petite Butte des Morts, sur le côté ouest de la rivière aux Renards, à environ trente-sept milles de la Baie Verte. A l'exemple des Outaouais qui se prétendaient possesseurs de la rivière de ce nom, ils faisaient payer des droits à tous les canots qui montaient ou descendaient la rivière aux Renards. Dès qu'ils apercevaient une embarcation, ils allumaient une torche du haut de leur poste d'observation pour indiquer aux voyageurs qu'ils devaient descendre sur le rivage et payer le tribut de rigueur. Se refuser à cette imposition, c'était s'exposer au mécontentement des Renards et à des actes de pillage.

Cette exaction pesa longtemps sur les traiteurs, qui s'en plaignirent maintes fois aux commandants des postes de l'ouest et même au gouverneur du Canada. Mais leurs représentations n'ayant eu aucun effet, le capitaine Morand, français d'origine, et l'un des principaux traiteurs du pays, se décida finalement à organiser contre eux une expédition qui eut pour effet de les chasser de leurs villages, d'en tuer un grand nombre, et de les refouler au loin dans les bois.

Les Sacs, qui avaient tué le capitaine de Viliers, commandant de la petite garnison de la Baie Verte, dans un différend qu'il avait eu avec eux, furent aussi sévèrement punis, Charles de Langlade, à la tête des habitants de la Baie Verte, prit une part active à la campagne que l'on fit dans le but de venger la mort de cet officier français.

Joseph Tassé.

(A continuer)

(1) Voici les variantes de ce nom sauvage : *Michillimakinaw Michillimakinac, Michilimakenac, Michilimakina, Michilimokinack, Michilimaquina, Miscilemackina, Miselimackinack, Milemakinak, Missilimakina, Missilimakinac, Missilimakinak, Misslimaquina, Missilimaquinak.*

(2) " Michilimakinac, fort de pieux debout situé dans le détroit de communication du lac Michigan avec le lac Huron ; c'est l'entrepôt des postes du nord ; il est sur le même pied que le Détroit, entrepôt des postes du sud ; il s'exploite par congés qui sont de six cents francs par canot ; chaque canot est obligé de porter cinq cents livres pesant pour les officiers ou le nécessaire de la garnison ; on l'a réduit à mille francs de présens par an pour les sauvages sans certificats, le commandant y a trois mille francs, le commandant en second mille francs, l'interprête six cents francs. Les sauvages qui viennent en traite à ce poste sont les Sauteux et les Outawais ; il en peut sortir année commune six à sept cents paquets."—*Mémoire de Bougainville sur la Nouvelle-France* (1757).

(3) La *Relation des Jésuites* de 1648, contient ce qui suit au sujet de la Baie des Puans :—" Une péninsule ou détroit de terre assez petit sépare le lac Supérieur d'un autre troisième lac, que nous appelons le lac des Puants, qui se décharge aussi dans notre mer douce, par une embouchure qui est de l'autre côté de la péninsule, environ dix lieues plus vers l'occident que le Sault. Ce troisième lac s'étend entre l'Ouest et le Sud-Ouest, c'est-à-dire entre le midi et l'occident, plus vers l'occident, et est quasi égal en grandeur à notre mer douce, et est habité d'autres peuples d'une langue inconnue, c'est-à-dire qui n'est ni Algonquine ni Huronne. Ces peuples sont appelés les Puants, non pas à raison d'aucune mauvaise odeur qui leur soit particulière, mais à cause qu'ils se disent être venus des côtes d'une mer fort éloignée vers le septentrion, dont l'eau étant salée, ils se nomment les peuples de l'eau puante."